



L'eau pour tous
et pour la vie.

Le Syndicat Mixte, une structure pour agir !

Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la Plaine du Roussillon, créé en 2008, joue un rôle essentiel dans la préservation des eaux souterraines.

Qui sommes-nous ?

Une structure publique qui regroupe le Conseil Général des PO et 22 collectivités responsables de l'eau potable

Pilotée par
des élus locaux



Financée par les collectivités qui la composent et certains partenaires techniques : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, Région LR

Quelles sont nos missions ?



1

Connaître et comprendre

Centralisation de l'information, suivi quantitatif et qualitatif des nappes, études...



2

Informier et sensibiliser tous les publics

sur l'état des nappes et la bonne gestion de l'eau.



3

Définir des règles de gestion partagées

notamment à travers la Commission Locale de l'Eau, animée par le Syndicat.



4

Mettre en place des actions concrètes

Rebouchage des forages défectueux, études et travaux de protection et d'amélioration de la gestion des nappes...





L'eau pour tous
et pour la vie.

L'eau des nappes souterraines, notre bien commun

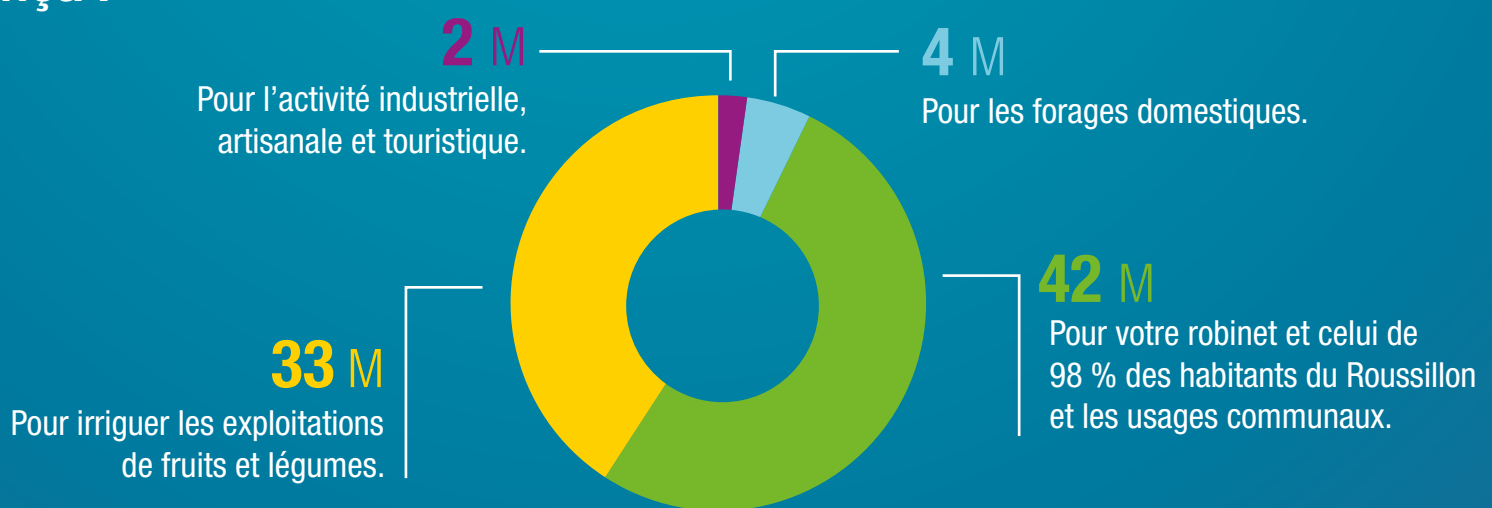
Sous nos pieds coule un trésor ! Le sous-sol de la plaine du Roussillon constitue un véritable réservoir d'eau de qualité, naturellement potable, indispensable à la vie du territoire.



DANS LES PO,
+ DE 8 HABITANTS
SUR 10 BOIVENT
L'EAU DES NAPPES !

Une ressource précieuse...

81 millions de m³* sont prélevés chaque année dans les nappes de la plaine du Roussillon. C'est 4 fois la retenue du barrage de Vinça !



...mais une ressource menacée

L'exploitation intensive des nappes entraine aujourd'hui 2 risques importants :

- > Une baisse du niveau des nappes profondes.
- > L'apparition de pollutions localisées (chlorures, pesticides, nitrates).

Pour préserver ce patrimoine commun,
agissons ensemble et dès maintenant !



L'eau pour tous
et pour la vie.

Et si on adoptait les bons gestes pour économiser l'eau ?

Nous pouvons ensemble contribuer à la préservation des nappes du Roussillon en adoptant les bons comportements.

Pourquoi ?

Bonne raison n°1 :

Nous sommes de plus en plus nombreux, surtout en été. Nous avons besoin de plus d'eau et le niveau des nappes baisse régulièrement !

Bonne raison n°2 :

Cela coûte plus cher d'exploiter d'autres ressources ! L'eau des nappes est naturellement d'excellente qualité et souvent directement potable sans traitement.

Bonne raison n°3 :

En économisant l'eau, on réduit sa facture d'eau et d'énergie.

Comment faire ?



Par des gestes simples et quotidiens

Réparer les fuites, relever son compteur d'eau régulièrement, privilégier les douches aux bains...



En utilisant des équipements hydro-économes

(mousseurs, douchettes, chasses d'eau à deux débits...)

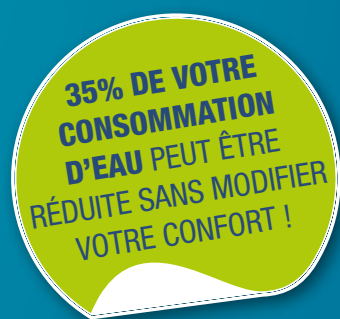


En se passant des pesticides

Utiliser moins de pesticides, c'est protéger sa santé et l'environnement !



En réalisant, en déclarant et en entretenant son forage dans les règles de l'art



Venez vous informer et découvrir les bons gestes
www.nappes-roussillon.fr



Tous consommateurs, tous responsables !



L'eau pour tous
et pour la vie.

Un forage bien réalisé, des nappes préservées !

Faire un forage pour prélever l'eau souterraine, c'est ouvrir une fenêtre directe sur les nappes du Roussillon. C'est une grande responsabilité car un forage mal réalisé peut polluer les eaux des nappes.

Un forage est-il réellement pertinent ? 2 questions à vous poser avant tout

- 1 De quelle quantité d'eau ai-je besoin et quel prix suis-je prêt à payer ?**
C'est réellement intéressant si le prix de revient est inférieur à celui du réseau d'eau public. Ce n'est souvent pas le cas.
- 2 De quelle qualité d'eau ai-je besoin ?**
L'eau des forages de particuliers n'est pas contrôlée, contrairement à l'eau du réseau d'eau public, ce qui la rend parfois incompatible avec certains usages sanitaires (douche, vaisselle, piscine...).

Comment réaliser votre forage dans les règles de l'art ?

- > **Faites réaliser votre forage par un foreur professionnel consciencieux.**
- > **Déclarez votre forage et équipez-vous d'un compteur d'eau.**
- > **Entretenez votre forage.**
- > **Faites reboucher votre forage s'il est trop vétuste.**

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre notaire
ou téléchargez le guide en flashant le QR Code



Un forage dans les règles est un investissement durable
pour vous et la garantie d'une eau de qualité pour tous !